



BUDGET ANNEXE « EAU »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « eau »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « eau »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « eau »	4
2.2 La dette du budget annexe « eau »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « eau »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « eau »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « eau »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « Eau » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation : 45 383,9 K€
- ✓ en section d'investissement : 59 436,4 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	46,03	41,72	41,53	-0,18	0%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	18,83	18,32	18,98	0,65	3%
Epargne de gestion courante (EBG)	27,20	23,39	22,56	-0,84	-4%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	59,1%	56,1%	54,3%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775</i>	1,07	1,71	0,56	-1,15	-206%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)</i>	8,28	4,56	2,96	-1,59	-54%
Résultat exceptionnel large	-7,21	-2,85	-2,41	0,45	-19%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	19,99	20,54	20,15	-0,39	-2%
Taux d'épargne de gestion	42%	47%	48%		
<i>Recettes réelles</i>	47,09	43,42	42,09	-1,33	-3%
<i>Dépenses réelles</i>	28,36	24,14	23,38	-0,77	-3%
Epargne brute (EBE)	18,74	19,28	18,71	-0,56	-3%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	39,8%	44,4%	44,5%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	4,64	4,87	4,91	0,03	1%
Epargne nette (ENE)	14,10	14,40	13,81	-0,60	-4%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	29,9%	33,2%	32,8%		
Encours de dette (au 31/12)	51,95	46,64	69,45	22,81	33%
Capacité dynamique de désendettement	2,8	2,4	3,7		

Sur les derniers exercices présentés les indicateurs d'épargnes sont stables. Le budget primitif 2024 présente une épargne de gestion en baisse de -2% expliquée essentiellement par une réduction significative des recettes exceptionnelles.

L'annuité en capital de la dette augmentent de 1% sur 2024 et fait apparaitre une baisse de l'épargne nette qui atteint 13,81 M€, plus faible que celle de 2023 qui atteignait 14,40 M€.

Toutefois, l'encours de dette augmente de 33% mais il sera revu à la baisse lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats. La capacité dynamique de désendettement est portée à 3,7 années (2,4 années en 2023).

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « eau »

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Emprunt 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	50 378 K€	46 640 K€	1 348 K€	4 907 K€	27 720 K€	69 453 K€

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2024 est de 69 453 K€.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « EAU »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « eau » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Eau	EAU GESTION MDTURE 2020-26	229 621 K€	23 947 K€	17 300 K€	18 301 K€
	EAU PROJET MDTURE 2020-26	389 616 K€	33 991 K€	20 452 K€	28 203 K€
	SOUS-TOTAL	619 237 K€	57 939 K€	37 752 K€	46 504 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€			3 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	15 K€			10 K€
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	260 K€	0		70 K€
	TOTAL	619 527 K€	57 939 K€	37 752 K€	46 587 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 619 527 K€. Le montant des CP 2024 représentent 46 587 K€ alors qu'ils s'élevaient à 37 752 K€ sur 2023.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « EAU »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	47,09	43,42	42,09	-3,06%
Recettes de gestion courante	46,03	41,72	41,53	-0,44%
013 - Atténuations de charges	0,02	0,05	0,08	39,25%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	42,63	39,29	38,86	-1,09%
73 - Impôts et taxes				
74 - Dotations et participations	0,51	0,59	0,69	15,78%
75 - Autres produits de gestion courante	2,87	1,78	1,91	7,47%
Autres recettes de fonctionnement	1,07	1,71	0,56	-67,37%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	1,07	0,81	0,56	
78 - Reprises sur amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)		0,90		-100,00%
Recettes d'ordre	2,74	4,06	3,29	-18,84%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,74	4,06	3,29	-18,84%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00			
Total recettes de fonctionnement	49,83	47,48	45,38	-4,41%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	11,45	11,27	0,00	
Total recettes de fonctionnement cumulées	61,28	58,75	45,38	-22,76%

Pour 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 42,09 M€, en baisse de -3,06 % par rapport au total voté 2023. Cette diminution de recettes résulte d'une réduction des produits de services (chapitre 70)

De plus, il y a une baisse des recettes d'ordre liée aux opérations de transfert entre sections (chapitre 042) qui sont réduites de -18,84%.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	28,36	24,14	23,38	-3,17%
Dépenses de gestion courante	18,83	18,32	18,98	3,57%
011 - Charges à caractère général	6,66	6,75	7,34	8,75%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	9,78	9,44	9,61	1,76%
014 - Atténuations de produits	1,61	1,42	1,35	-4,93%
65 - Autres charges de gestion courante	0,78	0,71	0,68	-4,43%
Autres dépenses de fonctionnement	9,53	5,82	4,40	-24,41%
66 - Charges financières	1,33	1,28	1,35	5,73%
67 - Charges exceptionnelles	8,20	4,54	3,05	-32,89%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations				
Dépenses d'ordre	21,06	21,86	22,01	0,66%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,06	21,86	22,01	0,66%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	49,42	46,01	45,38	-1,35%
023 - Virement à la section d'investissement	11,86	12,75	0,00	-100,00%
Total dépenses de fonctionnement	61,28	58,75	45,38	-22,76%

Pour 2024, le total des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 23,38 M€, en baisse de -3,17% par rapport au budget voté 2023.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ +3,57% sur les dépenses de gestion courante (les chapitres 011 et 012 augmentent respectivement de 8,75% et 1,76%) alors que les chapitres 014 et 65 sont en diminution de -4,93% et 4,43%, soit un total de 18,98M€ pour 2024 contre 18,32M€ sur 2023.
- ✓ Les autres dépenses de fonctionnement ont baissé de -24,41% liées à la baisse des charges exceptionnelles avec la fin des régularisations liées à la TVA, alors que les charges financières augmentent légèrement de 5,73%, atteignant 1,35M€ pour le budget primitif 2024 contre 1,28M€ sur le budget voté 2023.

Une certaine stabilité sur les dépenses d'ordre est constatée (+0,66% par rapport à 2023), avec un montant total de 22,01 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « EAU »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Dépenses réelles	50,81	70,04	51,59	-26,3%
Dépenses d'équipement	44,58	63,75	46,59	-26,9%
Dépenses financières	6,23	6,29	5,01	-20,4%
13 - Subventions d'investissement (regul trop perçu)			0,07	
16 - Emprunts et dettes assimilées	4,64	4,87	4,91	0,7%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	1,59	1,42	0,03	-97,9%
Dépenses d'ordre	8,16	17,39	7,84	-54,9%
040 - Opérations de transfert entre sections	2,74	4,06	3,29	-18,8%
041 - Opérations patrimoniales	5,42	13,33	4,55	-65,9%
Total dépenses d'investissement	58,97	87,43	59,44	-32,0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	3,93	3,18	0,00	
Total dépenses d'investissement cumulées	62,91	90,61	59,44	-34,4%

Pour 2024, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 51,59 M€, en baisse de -26,3% par rapport au budget voté 2023.

- ✓ Les opérations d'équipement baissent de -26,9%, passant de 63,75 M€ au budget 2023 contre 46,59 M€ au budget primitif 2024. Les prévisions 2024 ont été ajustés pour répondre aux besoins du service.

Concernant les opérations d'ordre, il s'agit d'inscrire des crédits pour les opérations patrimoniales (en baisse de 54,9% en 2024).

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023 / 2024 en %
Recettes réelles	14,69	13,17	32,88	149,6%
Recettes d'équipement	5,18	7,37	32,88	346,4%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le	5,03	2,83	5,16	82,1%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	4,43	27,72	525,4%
21 - Immobilisations corporelles	0,00			
23 - Immobilisations en cours	0,15	0,10		-100,0%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Recettes financières	9,51	5,81	0,00	-100,0%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4,26	3,96		-100,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	3,61			
27 - Autres immobilisations financières	1,64	1,84		-100,0%
Recettes d'ordre	26,48	35,19	26,56	-24,5%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21,06	21,86	22,01	0,7%
041 - Opérations patrimoniales	5,42	13,33	4,55	-65,9%
Total recettes d'investissement hors virement	41,17	48,36	59,44	22,9%
021 - Virement de la section de fonctionnement	11,86	12,75	0,00	-100,0%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	30,13	29,50		
Total recettes d'investissement	83,16	90,61	59,44	-34,4%

Pour 2024, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 32,88M€, en augmentation de 149,6% par rapport au voté 2023.

- ✓ Les subventions d'investissement sont en progression de 82,1% pour atteindre 5,16 M€ en 2024 ;
- ✓ Aucune recette financière n'a été prévue sur 2024, (chapitre 27) contrairement aux précédents exercices. En effet, l'harmonisation au 1er janvier 2024 de l'assujettissement à la TVA de l'activité « eau » permet de ne plus inscrire les crédits (chapitre 27) des reversements de TVA des délégataires de l'ex-Pays Salonais (la déduction de la TVA étant faite directement par la Métropole et au fil de l'eau avec les services de l'Etat avec une comptabilité dite en hors taxe).
- ✓ L'emprunt d'équilibre est porté à 27,72M€ et sera amenée à évoluer au cours de l'exercice 2024 à la baisse avec la reprise des résultats au budget supplémentaire 2024.

Les recettes d'ordre baissent quant à elles de -24,5% passant de plus de 35 M€ à 22 M€ sur 2024.